

CLASSIFICATION EPREL

Classification EPREL

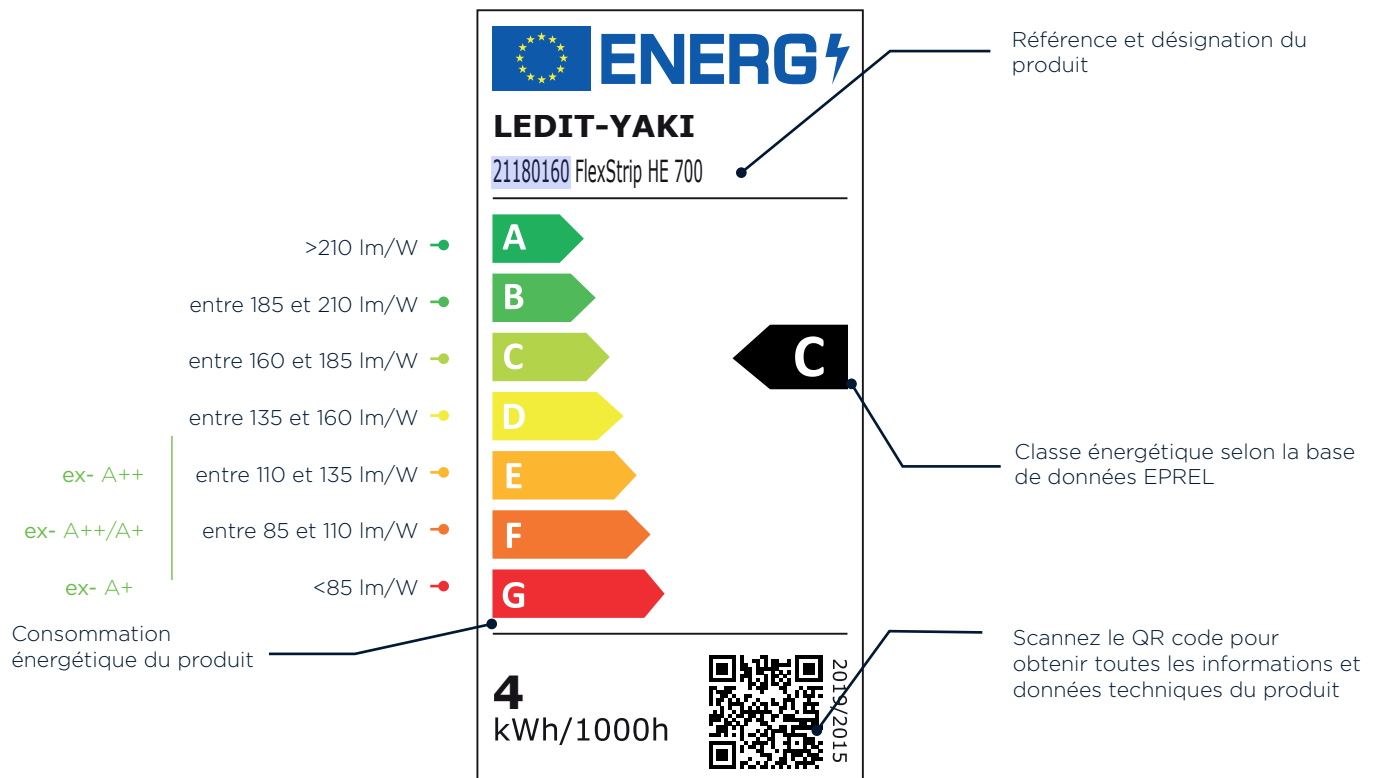
Depuis fin 2021, toutes les sources lumineuses LED sont soumises aux règles d'étiquetage énergétique, comme le sont déjà les appareils électroniques.

Cette nouvelle directive impose aux fabricants d'étiqueter leurs produits avec un label énergétique et à déclarer les produits sur une base de données européenne appelée EPREL (Registre européen de l'étiquetage énergétique des produits).

Ne sont concernés que les luminaires ou sources lumineuses blanches avec un flux supérieur à 60lm. Les produits LED RGB et de couleur ne sont donc pas soumis à cette réglementation.

Ces étiquettes permettent de comparer les produits les uns par rapport aux autres et sensibiliser les utilisateurs ainsi que les fabricants à proposer des solutions moins énergivores.

Retrouvez l'étiquette énergie correspondant aux performances techniques du produit sur son emballage comme ci-dessous :



Garantie

7 ans
70.000h
L70

Garantie

7 ans
70.000h
L70

Durée de vie

7 ans
70.000h
L70

Maintien du flux lumineux

Nous accordons une grande importance à la qualité des composants et du design de nos produits. L'exigence de durabilité prend en compte l'environnement dans lequel le produit est installé.

Ces paramètres sont essentiels pour assurer une longue durée de vie et un maintien élevé du flux lumineux de vos installations.

Au terme de la durée de vie indiquée pour votre produit, les LED fonctionneront encore à 70% de leur intensité lumineuse initiale.

